

GUIDE

Violences administratives

Comprendre, repérer et agir



Identifier une situation de difficulté ou de blocage administratif et connaître les démarches pour agir.



1. De quoi parle-t-on ?

Les violences administratives désignent des **situations où des démarches, décisions ou dysfonctionnements administratifs ont un impact négatif important sur une personne.**

Cela peut concerner :

- des droits non appliqués
- des démarches bloquées ou retardées
- des réponses inexistantes ou incohérentes
- des décisions injustifiées

👉 **Elles peuvent créer un sentiment d'injustice, d'épuisement ou d'impuissance.**

2. Les formes possible

Les violences administratives peuvent prendre différentes formes :



Absence de réponse ou délais excessifs



Refus ou retrait de droits sans explication claire



Informations contradictoires



Dossiers “perdus” ou non traités



Complexité excessive des démarches



Pression ou traitement inadapté



Elles ne sont pas toujours intentionnelles, mais leurs conséquences peuvent être réelles.

3. Repérer certaines situations

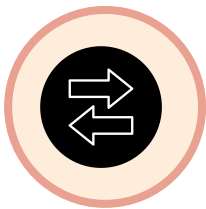
Certaines situations peuvent alerter :



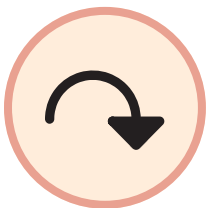
**TU N'OBTIENS PAS DE RÉPONSE
MALGRÉ PLUSIEURS DÉMARCHES**



**TES DROITS NE SONT PAS RESPECTÉS
OU APPLIQUÉS**



**LES INFORMATIONS CHANGENT OU
SE CONTREDISENT**



**TU DOIS RECOMMENCER PLUSIEURS
FOIS LES MÊMES DÉMARCHES**



**TU TE SENS PERDU·E OU ÉPUISÉ·E
FACE AUX PROCÉDURES**

👉 L'accumulation de difficultés peut être un signal.

4. Les conséquences possibles

Ces situations peuvent entraîner :

- **FATIGUE ADMINISTRATIVE**
- **STRESS OU ANXIÉTÉ**
- **PERTE DES DROITS**
- **ISOLEMENT**
- **DÉCOURAGEMENT**

👉 Elles peuvent fragiliser encore davantage certaines situations.

5. Agir

Tu peux, si c'est possible :



**Noter précisément les échanges
(dates, interlocuteurs, réponses...)**



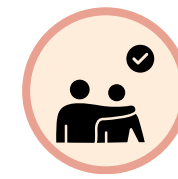
**Conserver tous les documents et
justificatifs**



**Faire des demandes écrites (mail,
courrier recommandé...)**



Demander des explications claires



**Te faire accompagner
(association, travailleur·se
social·e...)**



**Saisir un médiateur ou une
instance compétente**

👉 Tu peux avancer étape par étape.

6. En cas de situation grave



17

Police/ Gendarmerie



114

SMS – accessible sans parler



3919

Violences Femmes Info
écoute anonyme et gratuite



119

(enfance en danger — mineur·es ou
inquiétude pour un enfant)

👉 **Se mettre en sécurité si nécessaire.**

7. Ce qu'il est important de savoir

Tu as des droits

Les démarches peuvent être contestées

Il est possible de se faire accompagner

Tu n'es pas responsable des dysfonctionnements

8. Pour les proches

Si tu observes une situation :

Ecoute sans minimiser

Aide à organiser les démarches

Soutiens dans la durée

Orienté vers des ressources adaptées

 **Le soutien peut être précieux.**

9. Se faire accompagner

Des associations et professionnel·les expérimenté·es peuvent :

- informer sur les droits
- aider dans les démarches
- accompagner dans les recours

Ce que tu peux attendre d'un accompagnement

- être écouté·e sans jugement
- être respecté·e dans tes choix
- avancer à ton rythme
- recevoir des informations adaptées



Tu as le droit d'être en sécurité.



Tu as le droit d'être respecté·e.



Tu as le droit de demander de l'aide.



Tu n'es pas responsable des violences subies.



Des ressources fiables sont accessibles via la plateforme.

**Avance à ton rythme.
Tu mérites d'être en sécurité et
entouré·e.**



 À savoir : Ce guide donne des repères généraux. Il ne remplace pas un accompagnement personnalisé.